

Montréal, le 10 mars 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Chabot
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : DPCMÉER – Demande d’approbation du registre des entités visées –
mise à jour annuelle statutaire 2025
Dossier de la Régie : R-4324-2025**

Maître Chabot,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite à ses correspondances ([A-0004](#) et [A-0005](#)) ainsi qu'à la publication de la décision de conformité rendue dans le dossier R-4314-2025 le 9 mars 2026 ([D-2026-027](#)).

Le Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur) a pris acte de la démarche d'efficacité réglementaire pour la bonne progression des dossiers dans sa correspondance du 28 janvier 2026 ([B-0014](#)).

Tel que la Régie le rappelle dans sa correspondance déposée le 3 février 2026 ([A-0005](#)), l'examen de la demande de traitement confidentiel des informations contenues au registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) (la Demande) est directement lié à l'examen de la proposition du champ d'application élargi de la norme TPL-001-5.1 faisant l'objet du dossier R-4233-2023.

La Régie se prononcera donc sur l'approbation d'une version publique du Registre tel que proposé au Coordonnateur¹. Elle réitère toutefois qu'elle ne statuera pas, dans le cadre de ce dossier, sur l'aspect de la Demande visant le traitement confidentiel des informations contenues aux colonnes du Registre, dans ses versions française et anglaise, déposées au présent dossier ([B-0009](#) et [B-0011](#)).

De plus, la Régie constate la présence d'une coquille à la section « VERSION HISTORY » de la version anglaise du Registre déposé le 4 mars 2026 (dossier R-4314-2025, pièce [B-0076](#), p. 40). Le nom de l'installation de production « Montagne Sèche » n'a pas été retranscrit à la liste des entités visées et de leurs installations, ajoutées conformément à la décision [D-2026-010](#). Le libellé de la version anglaise du Registre, en cohérence avec la version française (dossier R-4314-2025, pièce [B-0074](#), p. 38) devrait se lire :

« Innergex Cartier Énergie S.E.C. Montagne Sèche wind farm and its generating facility **Montagne Sèche** » [ajout en rouge]

La Régie demande au Coordonnateur de déposer une version révisée et publique du Registre, dans ses versions française et anglaise, qui intègre les modifications au présent dossier et la correction de la coquille soulevée dans cette Correspondance **au plus tard le 17 mars 2026 à 12 h.**

Par ailleurs, la Régie a demandé au Coordonnateur, dans sa correspondance du 19 janvier 2026 ([A-0002](#)), de déposer une version révisée du Schéma des modifications apportées au Registre (le Schéma) ([B-0012](#)) puisque le cartouche de ce dernier était incomplet (légende, etc.). Le Coordonnateur est d'avis que le Schéma est complet et conforme à la décision D-2019-142 et que « *le schéma est un outil pour répondre au besoin de visualisation de la Régie* » ([B-0015](#)). La Régie ne portait pas un jugement sur le contenu du Schéma, mais bien sur son cartouche incomplet. Aussi, elle demande au Coordonnateur de déposer une version révisée du Schéma avec un cartouche complet incluant colonne de droite de la légende du cartouche du Schéma déposé dans le cadre du dossier R-4284-2024 (mise à jour statutaire annuelle 2024) à la pièce [B-0010](#).

¹ La Régie a mis en vigueur une version française et anglaise du Registre le 9 mars 2026 (pièces [B-0074](#) et [B-0076](#)).

La Régie demande au Coordonnateur de déposer une version révisée du Schéma comprenant une légende complète **au plus tard le 17 mars 2026 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss